

Proposition d'un Plan de développement -programme LEADER IV MQ

- Priorité ciblée : « L'excellence environnementale pour installer une attractivité durable en PMQ »

- L'excellence environnementale : caractérise les opérations dont la finalité est spécifiquement orientée vers la plus-value environnementale
- Attractivité durable : anticiper les évolutions de notre territoire pour créer les conditions sociales-économiques et culturelles d'un maintien d'une attractivité (permanente et touristique) maîtrisée et équitablement répartie sur le territoire

La stratégie territoriale définie autour de la priorité ciblée se décline en 3 axes répondant aux objectifs du développement durable. Ces 3 axes sont décomposés en 6 fiches actions opérationnelles définissant les types et les champs d'intervention possibles des opérations qui seront soumis au comité de programmation LEADER IV MQ. Un volet coopération et « Assistance technique » complètes le plan de développement pour assurer sa mise en œuvre et son ouverture vers d'autres territoires organisés français et européens.

❖ 1^{er} axe : Une gestion raisonnée de l'espace s'appuyant sur les ressources patrimoniales

- 1.1) Agir sur le foncier, l'habitat et l'urbanisme pour garantir une qualité territoriale
- 1.2) Valoriser les espaces naturels remarquables

❖ 2^{ème} axe : Une économie de proximité solidaire et équitable

- 2.1) Soutenir des nouvelles activités éco-responsables
- 2.2) Favoriser des nouvelles formes collectives d'organisation sociale et solidaire

❖ 3^{ème} axe : Une politique d'accueil durable

- 3.1) Optimiser les déplacements tout au long de sa vie en PMQ
- 3.2) Mutualiser et mettre en réseau les services au public favorisant la cohésion sociale

❖ 4^{ème} axe : Coopération et Assistance technique pour la mise en œuvre du programme LEADER IV MQ

- 4.1) Capitaliser, échanger et mettre en œuvre des nouvelles pratiques par la coopération (421)
- 4.2) Assistance technique à la mise en œuvre du programme : animation-gestion et évaluation (431)

FICHE ACTION N° 1 : Agir sur le foncier, l'habitat et l'urbanisme pour garantir une qualité territoriale

AXE (Plan de développement)N° : 1 « Une gestion raisonnée de l'espace s'appuyant sur les ressources patrimoniales »

MESURES FEADER MOBILISABLES : 322* ; 331-1

CONSTATS (extraits du diagnostic)

OBJECTIFS ET RAPPORT AVEC LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT

- Développer la connaissance des outils de maîtrise foncière en privilégiant la mutualisation, réflexion intercommunale
- Apporter une plus value développement durable aux documents d'urbanisme, projets d'aménagement, en privilégiant les démarches collectives
- Renforcer l'attractivité du territoire en améliorant l'aspect visuel et fonctionnel des bourgs (architecture, patrimoine bâti..)

PISTES D' ACTIONS REPEREES :

- Aider les petites communes à se doter d'un PLU
- Encourager l'élaboration de PLU intercommunaux
- Elaborer une stratégie foncière en PMQ prenant en compte les différentes problématiques (habitat/activités agricoles ; préservation de zones naturelles remarquables..)
- Formation en amont des acteurs concernés (élus, propriétaires ; architectes, artisans...) sur les outils alternatifs disponibles en matière d'accès au foncier, sur la qualité patrimoniale du bâti

FICHE ACTION N° 2 : Valoriser les espaces naturels remarquables
--

AXE (Plan de développement)N° : 1 « Une gestion raisonnée de «l'espace »

MESURES FEADER MOBILISABLES : 214-I1-I2-I3; 226 C ; 227; 323 A; 323-B; 323- D; 341-A

CONSTATS (extraits du diagnostic)

OBJECTIFS ET RAPPORT AVEC LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT

- Renforcer l'attractivité du territoire en préservant et valorisant des espaces naturels spécifiques au PMQ
- Préserver la qualité du patrimoine naturel, garant d'une attractivité durable
- Favoriser la mise en place de projets pilotes, exemplaires, pour les enjeux ciblés

PISTES D' ACTIONS REPEREES :

- Valoriser les zones NATURA 2000 sur un plan touristique et pédagogique (sentiers d'interprétations ;...)
- Elaborer un plan global de valorisation de la rivière Aveyron intégrant la mixité des usages et la préservation de l'élément eau
- Appel à projet sur des MAE territoriales spécifique au PMQ avec x agriculteurs sur un zonage cohérent avec les priorités régionales
- Elaborer et mettre en œuvre une charte forestière en PMQ intégrant les différents usages de la forêt
- Réaliser un inventaire des sites naturels sur le territoire afin d'engager une politique de préservation et de valorisation de ces espaces et donc de la biodiversité

FICHE ACTION N° 3 : Soutenir des nouvelles activités éco-responsables
--

AXE (Plan de développement) N°2 «Une économie de proximité solidaire et équitable »

MESURES FEADER MOBILISABLES : (214 D ; 216 ; 221 ; 311 ; 312 ; 313 ; 331-1)

CONSTATS (extraits du diagnostic)

OBJECTIFS ET RAPPORT AVEC LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT

- Accompagner la création ou l'évolution d'entreprises dans le champ de l'économie de proximité dite résidentielle, intégrant l'excellence environnementale pour conforter leur viabilité
- Soutenir des projets pilotes et exemplaires dans la prise en compte des objectifs du développement durable
- Favoriser la diversification des agriculteurs vers des activités non agricoles cohérentes avec les objectifs du développement durable (énergies ; agro tourisme ; éco tourisme...)
- Proposer des nouveaux outils d'accueil et d'accompagnement d'activités éco-responsables, en particulier sur les cantons en ZRR

PISTES D' ACTIONS REPEREES :

- Appel à projet auprès de x entreprises touristiques pour s'engager dans une mise en œuvre concrètes des principes du tourisme durable (diagnostic et investissements)
- Appel à projets auprès de x exploitants agricoles pour s'engager dans une « conversion écologique » (diagnostic et investissements)
- Formation-actions individuelle et collective pour favoriser l'accueil d'activités éco-responsables en particulier sur les cantons en ZRR du PMQ (ateliers découvertes pour candidats à l'installation, filière des bio-matériaux...)
- Développer des unités de télécentre (NTIC) intégrées dans un réseau régional en constitution en MP

FICHE ACTION N° 4 : Favoriser des nouvelles formes collectives d'organisation sociale et solidaire

AXE (Plan de développement) N°2 «Une économie de proximité solidaire et équitable »

MESURES FEADER MOBILISABLES : (321 ; 331- 2)

CONSTATS (extraits du diagnostic)

OBJECTIFS ET RAPPORT AVEC LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT

- Accompagner des initiatives de gestion prévisionnelle des emplois et qualification territoriales (groupements d'employeurs dans les secteurs médico-social ; enfance – jeunesse..), qui concourent à l'accueil ou le maintien d'une population active travaillant sur le territoire.
- Soutenir les démarches collectives de promotion et de commercialisation de produits locaux favorisant un bilan environnemental positif et la consommation locale
- Soutenir la création et l'évolution de structures relevant du champ de l'économie sociale et solidaire pour expérimenter des marchés porteurs (environnement, clause sociale des marchés publics..) et accueillir ou faire revenir des jeunes actifs sur le territoire.

PISTES D' ACTIONS REPEREES :

- Création d'un réseau de producteurs biologiques autour d'une mise en ligne internet de leur production, disponible localement sous forme de paniers
- Accompagnement par la formation-sensibilisation des acteurs économiques du territoire à leur mutation vers une économie sociale et solidaire (clause sociale des marchés publics, groupements d'employeurs ...)

FICHE ACTION N° 5 : Optimiser les déplacements tout au long de sa vie en PMQ

AXE (Plan de développement) N°3 «Une politique d'accueil durable»

MESURES FEADER MOBILISABLES : 321 ; 331-2

CONSTATS (extraits du diagnostic)

OBJECTIFS ET RAPPORT AVEC LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT

- Organiser les déplacements en favorisant des modes de déplacement alternatifs (vélo, co-voiturage, collectif, ...)
- Conforter l'attractivité du territoire en proposant une offre de déplacement accessible, équitablement répartie et respectueuse de l'environnement
- Anticiper l'évolution du coût du transport en élaborant un schéma des déplacements solidaire et équitable pour l'ensemble du territoire

PISTES D' ACTIONS REPEREES :

- Elaborer un schéma des déplacements tout au long de sa vie en PMQ
- Soutenir des initiatives locales qui facilitent la mobilité des personnes (en particulier des jeunes) et réduisent les GES (Gaz à Effet de Serre)

FICHE ACTION N° 6 : Mutualiser et mettre en réseau les services au public favorisant la cohésion sociale

AXE (Plan de développement) N°3 «Une politique d'accueil durable»

MESURES FEADER MOBILISABLES : 321 ; 323 E * ; 331-2

CONSTATS (extraits du diagnostic)

OBJECTIFS ET RAPPORT AVEC LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT

- Anticiper l'évolution socio-économique du territoire (vieillesse de la population et nouveaux arrivants) en adaptant l'offre des services au public
- Faire de la culture un facteur d'attractivité, un outil d'intégration des nouvelles populations et de la jeunesse
- Accompagner les initiatives qui mutualisent les moyens humains et matériels pour renforcer les services au public garant d'une cohésion sociale

PISTES D' ACTIONS REPEREES :

- Elaborer un schéma des services au public en PMQ, intégrant l'évolution démographique et socio-économique du territoire (vieillesse de la population, accueil de nouveaux arrivants..)
- Appels à projet culturel pour promouvoir la mise en réseau et la cohérence des actions culturelles réalisées sur le territoire
- Soutiens aux initiatives qui concourent à une meilleur « intégration » des nouveaux arrivants (charte du mieux vivre ensemble en PMQ ; rencontre culturelles ; guide d'accueil enfance-jeunesse ; bourse le logements ; ...)